

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/19-831-90 du 04/11/2019

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Mme PEDINIELLI - Chargée de mission académique MLDS - Tel : 04 42 91 70 80 -
ce.mlds@ac-aix-marseille.fr

Un poste de formateur MLDS au lycée UPR PACA Corse est à pourvoir pour novembre 2019 :

- Un poste vacant au 04/11/2019 en EPM LA Valentine et au QM Luyes

Vous trouverez en annexe le profil du poste. Une expérience de formateur et/ou d'accompagnement de jeunes en difficultés et vivement conseillée.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront parvenir par voie électronique à ce.mlds@ac-aix-marseille.fr pour le 14 novembre 2019 au plus tard, délai de rigueur (les éventuelles pièces justificatives seront demandées ultérieurement).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**FICHE DE POSTE
FORMATEUR MLDS DU LYCÉE UPR PACA CORSE**

	FICHE DE POSTE FORMATEUR MLDS DU LYCÉE UPR PACA CORSE
Objet	Formateur Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) référent Lycée Pénitentiaire UPR Paca Corse
Personnel	Personnel nommé par le proviseur de l'ULE UPR Paca Corse sur proposition du Coordonnateur Académique de la MLDS du Rectorat d'Aix-Marseille et après accord de l'Administration Pénitentiaire (DISP Paca Corse)
Profil	Le formateur est un acteur de terrain, qui a une connaissance générale du système éducatif et de ses enjeux. Il est informé des orientations nationales et académiques dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Il dispose, de plus, des connaissances juridiques suffisantes lui permettant d'appréhender le système judiciaire encadrant les mineurs et jeunes majeurs emprisonnés. Il maîtrise les outils informatiques et bureautiques de Pack Office et Windows Office.
Champs d'activité	<p><u>Le Public Cible :</u> Le public ciblé par la mission du Formateur MLDS de l'UPR Paca Corse est constitué de l'ensemble des mineurs en situation ou en risque de décrochage scolaire lors de leur incarcération limitée aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes mineurs de plus de 16 ans • Jeunes incarcérés mineurs et passés majeurs pendant leur temps de détention <p><u>Lieu d'exercice de la mission du Formateur :</u> Le Formateur exerce sa mission dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Unités Locales d'Enseignement (ULE) de l'EPLÉ UPR Paca Corse: <ul style="list-style-type: none"> ○ EPM Marseille ○ Quartier Mineurs de Luynes • Les EPLÉ dont sont originaires les jeunes dont il assure le suivi après leur sortie de détention ou qui sont susceptibles de les accueillir <p><u>La mission du Formateur au profit du Public Cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'accueil : <p>Réalisation d'Entretiens de Situation en coordination avec le Référent Quartier Mineurs (RQM). Ces entretiens ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer les situations de décrochage scolaire ○ Evaluer les risques et l'étendue du décrochage scolaire ○ Déterminer les causes du décrochage ○ Déterminer les actions de lutte contre le décrochage pouvant être entreprises pendant la détention : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Valorisation des expériences (Portefeuille de compétence) <input type="checkbox"/> Valorisation/estime de soi <input type="checkbox"/> Besoin de bilan d'orientation et d'informations sur l'orientation <input type="checkbox"/> Besoin de constitution d'un dossier d'orientation <p>○ Pré-déterminer la prise en charge à la sortie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Hors EN : partenaires de la PSAD (Mission Locale, Greta, PJJ, E2C, Epide, etc.), Service Civique, Formations par alternance, accompagnement vers l'emploi, emploi, SPRO <input type="checkbox"/> EN : reprise de la scolarité, re-scolarisation, dispositifs de la MLDS

• **Pendant la détention :**

O Réalisation d'entretiens de suivi destinés à définir le projet de reprise de formation à la sortie et à remobiliser le jeune dès lors que le projet implique les services de l'Education Nationale

O Réalisation de Formations en groupe destinées à :

inciter et soutenir les jeunes décrocheurs à reprendre à leur sortie un cycle de formation en vue d'obtenir une qualification

initier la réalisation de leur Portefeuille de Compétences

• **A la sortie de détention :**

Dès lors qu'un projet de sortie implique un établissement de l'EN, le Formateur assure pendant 6 mois l'accompagnement personnalisé du jeune afin de sécuriser son retour en scolarité, notamment:

O En organisant le 1er entretien du jeune avec l'EPLÉ d'accueil

O En soutenant le lien entre la direction de l'EPLÉ d'accueil, la PJJ et la famille et le jeune

O En se constituant personne ressource auprès de l'EPLÉ d'accueil pour le bon déroulement de la reprise de la scolarité du jeune

La mission du Formateur vis-à-vis des partenaires :

• Coordonner ses actions avec les partenaires intervenant en milieu pénitentiaire (Mission Locale, PJJ, CIO, CPIP, équipe enseignants) en charge de la réinsertion sociale et professionnelle.

• Apporter son appui technique aux équipes du personnel en charge de la réinsertion du public (CIO, EN, Santé, AP, PJJ et CPIP) pour prévenir, repérer et agir contre le décrochage scolaire, notamment :

O En participant aux réunions de coordination hebdomadaires organisées par les RLE avec les enseignants, la PJJ, le CPIP, la ML et l'AP.

O En dispensant auprès des personnels AP, Santé, Enseignants, Educatif, PJJ, CPIP, Copsy, des formations sur la lutte contre le décrochage scolaire.

• Solliciter dès que nécessaire l'intervention des CIO/Copsy intervenant en prison et s'appuyer sur leur expertise (bilans d'orientation, cognitifs, psychologiques) et leur maîtrise du système éducatif académique.

• S'appuyer sur les évaluations et bulletins scolaires réalisés par les équipes enseignantes.

La mission du Formateur vis-à-vis de l'UPR :

• Superviser la bonne transmission des dossiers scolaires (bulletins, évaluations, livrets de compétences (GILC), travaux, portefeuilles de compétences, fiches de suivi, etc.) des mineurs incarcérés entre les différents ULE de l'UPR et leurs transmissions aux familles à chaque sortie de prison.

• Etre une personne ressource et relais pour les équipes éducatives et membres du GPDS auquel l'UPR appartient

• Contribuer au diagnostic du décrochage (observation, analyse et bilan)

• Mettre à jour les tableaux de bords de l'UPR (Fichiers SIM et FAST)

• Transmettre sous l'autorité du proviseur de l'UPR les situations de décrochages au Coordonnateur Académique de la MLDS

• Contribuer au suivi de cohorte des mineurs scolarisés dans les ULE où le Formateur intervient pendant les 6 mois suivant leurs sorties.

Compétences et aptitudes requises	<p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyse, de rédaction et de synthèse ; • À travailler en équipe et en partenariat ; • À travailler en milieu pénitentiaire et être habilité « Justice » ; • À recevoir et traiter des informations confidentielles et respecter le secret professionnel ; • À avoir une vision globale de l'établissement et de ses acteurs ; • À appréhender le monde judiciaire
Modalités d'exercice de la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Le formateur MLDS exerce sa mission sous l'autorité du proviseur de l'UPR et du coordonnateur académique de la MLDS sur l'académie d'Aix-Marseille. Il est rattaché administrativement au Lycée Professionnel Camille Jullian de Marseille et au Bassin Marseille Est. • Un rapport annuel sera transmis au proviseur de l'UPR et au Coordonnateur Académique de la MLDS en fin de chaque année scolaire et civile. • Emploi du temps du Formateur : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2,5 jours au QM de Luynes ○ 2 jours à l'EPM de Marseille • Les frais de déplacement du formateur sont pris en charge par l'AP (DISP Paca Corse). A cette occasion, il pourra utiliser son véhicule personnel ou un véhicule de la DISP Paca Corse. • Un ordinateur et un téléphone portables sont mis à la disposition du formateur par l'AP et pourront-être introduit en milieu carcéral conformément aux règlements de l'AP • Le Formateur exercera sa mission à raison de 36 heures / semaine, étant précisé que 1 heure de formation en face à face avec un groupe d'élève équivaut à 2 heures de travail effectif. • Le temps annuel de travail du Formateur est calculé sur la base de 1607 heures ramenées à 1593 heures annuelles.